



EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 30 AVRIL 2009

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

L'an deux mil neuf, le trente avril à vingt et une heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à COURTHEZON, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Alain ROCHEBONNE

N° 77/2009

PRESENTS : M. Joël SERAFINI, M. Jean-Pierre GRANGET, M. Philippe HECKEL, M. Jean-Louis MAZZIA représentant Mme Magdeleine LEGER, Bédarrides – M. Serge FIDELE, Mme Marie-Christine REYNAUD, M. Oswald LEBouc, Caderousse – M. Jean-Pierre BOISSON, M. Paul JEUNE, M. Frédéric NICOLET, Châteauneuf du Pape – M. Alain ROCHEBONNE, Mme Andrée MILHAUD, M. Jean-Pierre FENOUIL, Mme Nathalie REYNAUD, Courthézon – M. Louis BISCARRAT, M. André PEREZ, Mme Odile LAFFANOUR représentant M. Jean-Claude AILLOT, Mme Claudine MAFFRE représentant Mme Annie CHRETIEN, Jonquières – Mme Emmanuelle ROCCA représentant M. Alain MILON, excusé, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane GARCIA, Mme Sylviane FERRARO, M. Serge SOLER, M. Pascal DUPUY représentant M. Jacques GRAU, M. Gérard GERENT, M. Georges JUGLARET représentant Mme Nadia EDDAROUCHE, M. Jean-François LAPORTE, Sorgues

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le 13/05/09
et de la publication le 13/05/09

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre FENOUIL



MOTION SUR LA LEO – Rapporteur : M. Alain ROCHEBONNE

Le rapporteur expose que les Communes de la CCPRO ont été destinataires d'une lettre de Mme Marie-Josée ROIG en sa qualité de député-maire de la Ville d'Avignon et de Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

Dans sa lettre, Mme ROIG rappelle que, dans le contexte de crise économique qui frappe notre Pays, l'Etat a décidé d'apporter son soutien à certaines réalisations structurantes.

Elle souligne que la LEO doit figurer au rang des réalisations prioritaires éligibles au plan de relance et l'Etat, aujourd'hui, doit s'engager à accorder le financement indispensable à la poursuite du projet.

Pour cela, elle a décidé de lancer une vaste pétition auprès de tous les habitants du bassin de vie d'Avignon, afin de sensibiliser l'Etat à la poursuite des travaux de la LEO.

Il est proposé que le Conseil de Communauté se prononce par une motion soutenant cette initiative, vu l'importance de cette voie structurante pour l'amélioration des transports dans la vallée du Rhône et sur l'Arc méditerranéen.

Il convient que le Conseil délibère.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Vu le courrier de la Député Maire d'Avignon,

Vu la délibération du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon,

Vu le texte de la motion concernant la réalisation de la voie « LEO » et l'intérêt de cette réalisation pour le bassin de vie,

Décide d'apporter son soutien à la motion pour la « LEO ».

Adopté à l'unanimité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Bédarrides, le 11 mai 2009

Pour Extrait Conforme,

**Le Président,
Alain MILON**

Le Vice - Président,

Alain ROCHEBONNE

